

COMMUNE DE BEAUPRÉAU-EN-MAUGES

**ARRÊTÉ PORTANT RÉGULARISATION DE LA NUMÉROTATION DES HABITATIONS,
LOCAUX OU AUTRE BIEN IMMOBILIER SUR LA COMMUNE DELEGUÉE DE JALLAIS**

Le maire de la commune de Beaupréau-en-Mauges,

VU L'article L 2122-18 du code général des collectivités territoriales,

VU L'article L 2213-28 du code général des collectivités territoriales,

VU L'arrêté municipal SG n°2026-94 du 16/04/2026 portant délégation de fonction à Monsieur Luc MARTIN, adjoint à l'urbanisme opérationnel ;

VU Les certificats de numérotage et attestations d'adresses délivrés antérieurement ;

CONSIDÉRANT que plusieurs voies et immeubles du territoire communal disposent d'une numérotation utilisée de manière constante depuis plusieurs années sans qu'un arrêté municipal n'ait formalisé cette situation ;

CONSIDÉRANT que le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que seul le maire peut prescrire ;

CONSIDÉRANT que l'action municipale contribue à améliorer la sécurité des habitants (accès des services de secours, gendarmerie...), grâce à une localisation du domicile à partir d'une adresse précise ;

CONSIDÉRANT qu'afin de faciliter la circulation et permettre le bon acheminement du courrier, de la fibre optique, il convient de procéder à une numérotation des bâtiments dans les voies et lieux-dits à Beaupréau-en-Mauges.

CONSIDÉRANT que la commune a procédé, au cours des années antérieures, à l'attribution de numéros de voirie sur plusieurs voies communales et/ou privées ouvertes à la circulation publique ;

CONSIDÉRANT que ces attributions ont donné lieu à la délivrance de certificats ou attestations de numérotage sans qu'un arrêté municipal formalisant ces décisions n'ait été pris ;

CONSIDÉRANT que ces numérotations sont aujourd'hui effectivement utilisées par les administrés, les services publics, les opérateurs de réseaux et les services de secours ;

ARRÊTE

Article 1er – Le présent arrêté a pour objet de régulariser la numérotation des voies ou des lieux-dits.

Article 2 – La numérotation des voies ou des lieux-dits ont été réalisés suivant le système de numérotation simple, nombres pairs pour le côté droit et nombres impairs pour le côté gauche.

Article 3 – Régularisation de la numérotation : Les numéros de voirie attribué aux immeubles situés sur le territoire de la commune déléguée de Jallais, tels qu'ils figurent en annexe du présent arrêté, sont conformés et régularisés.

Ces numérotations correspondent aux adresses effectivement utilisées à ce jour.

Liste des adresses concernées : La liste des voies et des numéros concernés est la suivante :

Réf. cadastrale	N°	Libellé Voie/ Lieu-dit	Commune déléguée	Code postal	Nom commune
AC 475-688	8 ter	Place André Brossier	JALLAIS	49510	Beaupréau-en-Mauges
D 684	513	Le Bois Bodard	JALLAIS	49510	Beaupréau-en-Mauges
AC 1216	9 bis	Rue Henri IV	JALLAIS	49510	Beaupréau-en-Mauges
AC 1216	9 ter	Rue Henri IV	JALLAIS	49510	Beaupréau-en-Mauges
AC 1218	8	Allée du Montatais	JALLAIS	49510	Beaupréau-en-Mauges
AC 1218	10	Allée du Montatais	JALLAIS	49510	Beaupréau-en-Mauges
AC 1218	12	Allée du Montatais	JALLAIS	49510	Beaupréau-en-Mauges
AC 1218	14	Allée du Montatais	JALLAIS	49510	Beaupréau-en-Mauges
AC 87	46	Rue Henri IV	JALLAIS	49510	Beaupréau-en-Mauges
AC 87	48	Rue Henri IV	JALLAIS	49510	Beaupréau-en-Mauges
AC 87	2 bis	Rue Daviers	JALLAIS	49510	Beaupréau-en-Mauges
AC 87	2 ter	Rue Daviers	JALLAIS	49510	Beaupréau-en-Mauges
WE 651	2	Rue Lavoisier	JALLAIS	49510	Beaupréau-en-Mauges
WE 673	2	Allée Gustave Rivereau	JALLAIS	49510	Beaupréau-en-Mauges
WE 673	4	Allée Gustave Rivereau	JALLAIS	49510	Beaupréau-en-Mauges
WE 674	6	Allée Gustave Rivereau	JALLAIS	49510	Beaupréau-en-Mauges
WE 674	8	Allée Gustave Rivereau	JALLAIS	49510	Beaupréau-en-Mauges
WE 674	10	Allée Gustave Rivereau	JALLAIS	49510	Beaupréau-en-Mauges
WE 674	12	Allée Gustave Rivereau	JALLAIS	49510	Beaupréau-en-Mauges

Ville de Beaupréau-en-Mauges

Rue Robert Schuman - CS10063

Beaupréau

49602 BEAUPRÉAU-EN-MAUGES CEDEX

T. 02 41 71 76 80 / F. 02 41 71 76 82

accueil@beaupreauenmauges.fr

WE 674	14	Allée Gustave Rivereau	JALLAIS	49510	Beaupréau-en-Mauges
AB 108	16	Rue Philippe Gallet	JALLAIS	49510	Beaupréau-en-Mauges
AB 106	18	Rue Philippe Gallet	JALLAIS	49510	Beaupréau-en-Mauges
AB 106	18 bis	Rue Philippe Gallet	JALLAIS	49510	Beaupréau-en-Mauges
AC 836	1 bis	Rue de la Bouère	JALLAIS	49510	Beaupréau-en-Mauges
AC 591-592	18 bis	Rue Jean de Saymond	JALLAIS	49510	Beaupréau-en-Mauges
WE 656	250	Rue Andréas Zeffner	JALLAIS	49510	Beaupréau-en-Mauges
WE 680	7 bis	Rue de la Bruandière	JALLAIS	49510	Beaupréau-en-Mauges
G 475-669	77 bis	Avenue Chaperonnière	JALLAIS	49510	Beaupréau-en-Mauges
AC 472	9	Rue Jean de Saymond	JALLAIS	49510	Beaupréau-en-Mauges
WM 100	520	Le Grand Vernon	JALLAIS	49510	Beaupréau-en-Mauges
AC 1069	29 ter	Rue Henri IV	JALLAIS	49510	Beaupréau-en-Mauges
AC 1228	3	Passage de l'Abbé Abelard	JALLAIS	49510	Beaupréau-en-Mauges
AC 912	10 quater	Rue Michel Meleux	JALLAIS	49510	Beaupréau-en-Mauges
AC 1007-1008-1010	15	Rue Daviers	JALLAIS	49510	Beaupréau-en-Mauges
AC 1007-1008-1010	15 bis	Rue Daviers	JALLAIS	49510	Beaupréau-en-Mauges
AC 1007-1008-1010	15 ter	Rue Daviers	JALLAIS	49510	Beaupréau-en-Mauges
WE 627	380	Rue Zeffner	JALLAIS	49510	Beaupréau-en-Mauges
WE 635	503	Le Bordage	JALLAIS	49510	Beaupréau-en-Mauges
E 1283	501	La Lande Dunan	JALLAIS	49510	Beaupréau-en-Mauges
AC 894	40 ter	Rue Henri IV	JALLAIS	49510	Beaupréau-en-Mauges
D 684	513	Le Bois Bodard	JALLAIS	49510	Beaupréau-en-Mauges

Ville de Beaupréau-en-Mauges

Rue Robert Schuman - CS10063

Beaupréau

49602 BEAUPRÉAU-EN-MAUGES CEDEX

T. 02 41 71 76 80 / F. 02 41 71 76 82

accueil@beaupreauenmauges.fr

AC 475-686	8	Place André Brossier	JALLAIS	49510	Beaupréau-en-Mauges
WI 33	509	La Dantuère	JALLAIS	49510	Beaupréau-en-Mauges
AB 261	32	Rue de la Bouère	JALLAIS	49510	Beaupréau-en-Mauges
WE 687-688	6 bis	Rue Lavoisier	JALLAIS	49510	Beaupréau-en-Mauges
WE 679	7 ter	Rue de la Bruandière	JALLAIS	49510	Beaupréau-en-Mauges
WK 122	1	Square Camille Claudel	JALLAIS	49510	Beaupréau-en-Mauges

WK 122	1 bis	Square Camille Claudel	JALLAIS	49510	Beaupréau-en-Mauges
WK 123	2	Square Camille Claudel	JALLAIS	49510	Beaupréau-en-Mauges
WK 123	3	Square Camille Claudel	JALLAIS	49510	Beaupréau-en-Mauges
WK 125	4	Square Camille Claudel	JALLAIS	49510	Beaupréau-en-Mauges
WK 125	4 bis	Square Camille Claudel	JALLAIS	49510	Beaupréau-en-Mauges
G 1157	6	Chemin de la Beausse	JALLAIS	49510	Beaupréau-en-Mauges
G 1157	4	Chemin de la Beausse	JALLAIS	49510	Beaupréau-en-Mauges
G 1157	2	Impasse du Petit Bois	JALLAIS	49510	Beaupréau-en-Mauges
G 1157	1	Impasse du Petit Bois	JALLAIS	49510	Beaupréau-en-Mauges
G 1156	3	Impasse du Petit Bois	JALLAIS	49510	Beaupréau-en-Mauges
G 1156	4	Impasse du Petit Bois	JALLAIS	49510	Beaupréau-en-Mauges
G 1158	11	Impasse du Petit Bois	JALLAIS	49510	Beaupréau-en-Mauges
G 1158	10	Impasse du Petit Bois	JALLAIS	49510	Beaupréau-en-Mauges
G 1158	9	Impasse du Petit Bois	JALLAIS	49510	Beaupréau-en-Mauges
G 1158	8	Impasse du Petit Bois	JALLAIS	49510	Beaupréau-en-Mauges
G 1158	7	Impasse du Petit Bois	JALLAIS	49510	Beaupréau-en-Mauges
G 1158	6	Impasse du Petit Bois	JALLAIS	49510	Beaupréau-en-Mauges
G 1158	5	Impasse du Petit Bois	JALLAIS	49510	Beaupréau-en-Mauges

Ville de Beaupréau-en-Mauges

Rue Robert Schuman - CS10063

Beaupréau

49602 BEAUPRÉAU-EN-MAUGES CEDEX

T. 02 41 71 76 80 / F. 02 41 71 76 82

accueil@beaupreauenmauges.fr

Article 4 – La numérotation ainsi régularisée constitue la référence officielle de la commune pour l'identification des immeubles concernés.

Article 5 – Effets de la régularisation : Le présent arrêté a pour objet de formaliser et sécuriser juridiquement les numérotations existantes. Il ne remet pas en cause :

- Les usages antérieurs des adresses ;
- Les certificats ou attestations déjà délivrés ;
- Les raccordements ou identifications déjà réalisés

Article 6 – Mise à jour des bases d'adresses : Le compétent de la commune est chargé :

- De la mise à jour de la Base Adresse Locale (BAL) ;
- De l'information des services concernés (La Poste, SDIS, opérateurs de réseaux, services fiscaux).

Article 7 – Notification et publicité : Le présent arrêté sera :

- Affiché en mairie ;
- Publié selon les modalités de publicité en vigueur ;

Article 8 – Exécution : Le directeur général des services de la commune est chargé de l'exécution du présent arrêté ;

Article 9 – Voies de recours : Le présent arrêté peut faire l'objet :

- D'un recours gracieux auprès du maire dans un délai de deux mois à compter de la date de l'accomplissement des formalités de publicité obligatoires ;
- D'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes dans le même délai

Fait à Beaupréau-en-Mauges le 12 juin 2026.

Luc MARTIN

Adjoint à l'urbanisme opérationnel

Par délégation du maire de Beaupréau-en-Mauges

